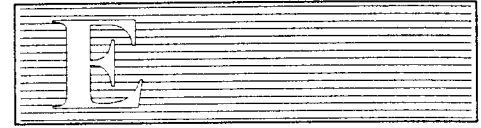


26151



NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Distr.: LIMITEE

L/ECA/DISD/CODI.2/31

5 septembre 2001

FRANÇAIS

Original: Français

Deuxième réunion du Comité de l'information
pour le développement

4-7 septembre 2001
Addis-Abeba (Ethiopie)

**PROJET DE
RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE
PREPARATOIRE D'EXPERTS SUR LA GESTION DES
CONNAISSANCES ET LE RESEAU AFRICAIN
DE BIBLIOTHEQUES VIRTUELLES ET
D'INFORMATION (AVLIN)**

**ECAC
025.4.036
P9645
c.4**

Date, ouverture et participation

La réunion s'est tenue le lundi 3 septembre 2001. Elle a été ouverte par Madame Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice de la Division des services d'information pour le développement, qui a fait une déclaration liminaire dans laquelle elle a demandé au groupe de tracer la voie que les Etats membres pourraient suivre pour participer pleinement à l'économie mondiale de la connaissance.

Quarante-neuf experts représentant 16 pays et cinq organisations internationales ont participé à la réunion.

Synthèse des exposés

Le Secrétariat a présenté deux documents de travail :

- La gestion du savoir pour une prise de décision : outils, institutions et paradigmes (E/ECA/DISD/CODI.2/10) ;
- Mise en place du Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information : concepts, problèmes, enjeux et perspectives (E/ECA/DISD/CODI.2/9).

Le document sur la gestion des connaissances comporte un message qui peut être résumé comme suit:

- La connaissance est devenue le facteur premier de la production et la principale source d'avantages compétitifs dans une économie mondialisée reposant sur les connaissances. Pour gagner en compétitivité et tirer parti de cette économie mondialisée, les pays africains doivent mettre en oeuvre, aux niveaux institutionnel et national, des programmes de gestion des connaissances assortis d'objectifs précis.
- La gestion des connaissances consiste à assurer une motivation, une coordination et une facilitation stratégique des personnes, des institutions ou des organismes publics. Elle vise à atteindre des objectifs organisationnels ou nationaux par la création, la collecte, la préservation, le traitement et le partage d'informations et de connaissances à l'échelle du système.
- Au niveau régional, les actions à entreprendre concernent, d'une part, la recherche, la sélection, l'adaptation et la diffusion des pratiques optimales d'élaboration et de gestion des politiques à l'échelle nationale et régionale, ainsi que les actions de plaidoyer concernant ces pratiques et, d'autre part, la mobilisation de la coopération internationale dans certains domaines d'action particuliers pouvant bénéficier aux pays de la région.
- Les Etats devraient mettre en place des systèmes nationaux de connaissances et d'innovation permettant d'encourager l'inventivité des citoyens et d'en tirer parti.

Le document relatif à AVLIN peut être résumé comme suit :

- Le Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN) regroupera des ressources et des services d'information élaborés par des bibliothèques africaines et permettra ainsi un accès plus large aux ressources en information et en connaissances sur le continent et ailleurs dans le but principal de combler le fossé numérique qui existe entre l'Afrique et le monde développé.
- Le Réseau sera mis au service des Etats membres pour développer leurs capacités dans le domaine de l'information pour le développement.
- AVLIN constituera une plate-forme renforcée d'information mise au service des institutions africaines de recherche et à forte intensité de connaissances ainsi qu'un centre d'échange de connaissances et d'informations pour les chercheurs et les décideurs. Il fournira un accès aux livres électroniques, aux documents directifs, à des bases de données bibliographiques et à des informations sur les institutions.

Recommandations et conclusions

Les experts ont noté avec satisfaction le rôle que joue la CEA pour promouvoir des politiques et pratiques efficaces de gestion de l'information en Afrique et ils ont fait les recommandations suivantes :

- 1) La CEA devrait entreprendre des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des connaissances.
- 2) Les initiatives de gestion des connaissances devraient être axées sur les niveaux institutionnel et national.
- 3) Ces initiatives devraient être bien pensées mais pratiques à exécuter.
- 4) Les initiatives devraient mettre l'accent sur l'évaluation systématique de l'état des processus d'information et de connaissances dans les communautés et les institutions africaines en termes de sensibilisation, d'adéquation des ressources, de culture de transmission, d'utilisation et d'infrastructure. Elles devront également déterminer si les technologies appropriées sont en place.
- 5) Il y a lieu d'exploiter la tradition orale et les connaissances autochtones des communautés africaines dans toutes leurs formes d'expression tout en reconnaissant la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle.
- 6) Les bibliothèques et les centres d'information qui s'y rattachent, les associations professionnelles, scientifiques et commerciales ainsi que les autres «communautés de pratiques», les organismes publics et les

organisations de la société civile doivent être associés à la mise en place des systèmes nationaux de gestion des connaissances.

Les experts ont appuyé sans réserve les efforts entrepris dans le but de mettre en place le Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN) et ils ont indiqué que cette initiative aurait dû être prise depuis longtemps. Ils ont, en outre, fait les recommandations suivantes :

- 7) Un comité directeur chargé de piloter les opérations de mise en place du Réseau devrait être créé immédiatement.
- 8) La CEA devrait fournir les capitaux de départ nécessaires pour lancer le projet immédiatement.
- 9) Les enseignements tirés des projets de création de réseaux d'information menés dans le passé en Afrique, qu'ils se soient ou non soldés par un succès, devraient être pris en considération pour la mise en place du réseau AVLIN.
- 10) Au cours de la première phase du projet AVLIN, il faudrait identifier et coordonner les activités entreprises dans le même domaine en Afrique dans le but d'éviter les doubles emplois affectant à la fois les activités et l'utilisation des ressources.
- 11) Les utilisateurs finals d'information et de connaissances devraient être associés au projet AVLIN dès le départ.
- 12) Il faudrait prêter attention aux problèmes de droits de propriété intellectuelle. Les institutions membres d'AVLIN devraient être sensibilisées à l'importance de la gestion des droits d'auteur dans un environnement numérique.
- 13) AVLIN devrait constituer un projet durable et ne peut, à cet égard, être totalement tributaire des ressources accordées par les bailleurs de fonds. Les bibliothèques participantes devraient, autant que possible, bénéficier de l'appui d'un budget institutionnel pour les activités qu'elles entreprennent au titre du réseau AVLIN.
- 14) Le projet devrait prévoir des frais d'abonnement à certains services d'AVLIN.
- 15) La participation à AVLIN devrait être volontaire. Les institutions souhaitant intégrer le Réseau devront se conformer à certaines exigences de base qui seront précisées ultérieurement.

- 16) AVLIN devrait mettre l'accent sur la valorisation des compétences professionnelles requises car son succès reposera sur les capacités techniques et de gestion des spécialistes de l'information travaillant dans les institutions participantes.

En conclusion , la CEA devrait :

- 1) Poursuivre les activités qu'elle mène dans le domaine de l'information pour le développement ;
- 2) Lancer des activités de gestion des connaissances pour mieux tirer parti des TIC, notamment en ce qui concerne la connectivité et l'accès à l'information ;
- 3) Lancer des activités de gestion des connaissances en vue d'exploiter ses atouts et de faire profiter les institutions africaines de l'expérience acquise dans ce domaine ;
- 4) Faire en sorte que les activités de gestion de l'information et des connaissances soient bien conçues pour mieux appuyer le développement économique et social ;
- 5) Commencer par le développement des capacités dans le domaine de la gestion des connaissances à travers des actions appropriées de sensibilisation, de formation, d'analyse des politiques et de plaidoyer ainsi que de mise en place de projets institutionnels ;
- 6) Exécuter le projet AVLIN en ayant à l'esprit qu'il doit s'agir d'une infrastructure permettant de faciliter l'accès aux ressources en information et en connaissances pour le développement qui sont disponibles en Afrique et ailleurs dans le monde.